

Signature du protocole d'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche

Hôtel Matignon – 12 octobre 2020

Discours d'Alain Halère, secrétaire général du SNPTES

Je tiens tout d'abord à vous remercier monsieur le Premier ministre pour votre invitation à l'hôtel Matignon, pour signer cet accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Comme vous venez de le rappeler, il s'agit d'un moment historique puisque c'est la première fois qu'un accord majoritaire est signé au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette invitation démontre l'intérêt que vous portez à l'enseignement supérieur et la recherche. Un secteur essentiel à notre pays, mais qui est pourtant encore trop souvent mal couvert par les médias. La signature de cet accord majoritaire à l'hôtel Matignon permettra peut-être de mettre enfin en lumière l'enseignement supérieur, la recherche et l'importance de rendre plus attractives nos professions, toutes nos professions.

Je tiens bien entendu également à remercier madame la ministre qui a fait confiance aux représentants des personnels que nous sommes, confiance en notre capacité à dialoguer pour aboutir à cet accord. Je remercie également madame la ministre, son cabinet et ses services d'avoir ouvert de réelles négociations. Le dialogue social se résume encore trop souvent à de simples réunions de concertation qui servent de chambre d'enregistrement pour des décisions prises ailleurs. Il suffit de comparer la première version du protocole et la version finale pour constater qu'une véritable négociation a été menée pour aboutir à ce compromis. Le SNPTES n'avait d'ailleurs pas attendu l'ouverture de négociations pour rendre publiques, en juillet 2019, ses propositions dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Le SNPTES est également satisfait de la présence des présidents des organismes de recherche et de la Conférence des présidents d'université. Cela donne encore plus de légitimité à cet accord. Le SNPTES était favorable à cet engagement des représentants des établissements employeurs. Dans les remerciements, il convient de ne pas oublier nos collègues, car s'ils n'avaient pas fait le choix lors des dernières élections professionnelles de voter majoritairement pour les organisations réformistes, nous ne serions pas aujourd'hui autour de cette table pour signer un accord majoritaire. Nos collègues ont voté en connaissance de cause, car le SNPTES avait clairement annoncé la couleur dans ses professions de foi et sa résolution générale. Nos revendications étaient connues de toutes et tous et notre volonté de négocier aussi. Il était donc de notre responsabilité de participer à ces négociations et de mener un dialogue social productif. La signature de cet accord est le meilleur remerciement que le SNPTES puisse leur faire.

Dans son intervention préalable, monsieur le Premier ministre a déclaré qu'il est conscient que cet accord n'est pas parfait. Il va sans dire que le SNPTES partage votre propos, monsieur le Premier ministre. Le SNPTES a accueilli favorablement la loi de programmation de la recherche, mais en



même temps il a rappelé que l'enseignement supérieur doit pouvoir marcher sur ses deux jambes. La recherche, mais aussi la formation et que les deux ont besoin d'être renforcées. Quand une jambe avance plus vite que l'autre, on prend le risque d'être déséquilibré et donc de tomber. Le SNPTES continue d'affirmer qu'il faut investir massivement dans la recherche, mais également dans l'enseignement supérieur. Cela aurait également permis d'aboutir un protocole qui concerne réellement l'ensemble des personnels. Madame la ministre a déclaré que tous les personnels seraient concernés. Oui, peut-être, mais visiblement certains plus que les autres, mais d'autres pas vraiment. Si le SNPTES est satisfait, de voir inscrit dans le protocole la question de la rémunération des personnels contractuels, il l'est par contre beaucoup moins qu'aucun engagement pour lutter contre la précarité ne soit validé à ce jour. Pour le SNPTES ce n'est pas en créant des chaires de professeur junior et des CDI mission que l'on va mettre fin la précarité. Le SNPTES, Monsieur le Premier ministre, est opposé à ces dispositifs. Dans la mesure où la loi n'est pas encore votée, il est encore temps d'entendre la contestation et de répondre favorablement aux inquiétudes des collègues précaires ou en passe de le devenir.

Vous l'aurez compris le SNPTES demande plus de moyens et plus vite.

Alors après cette liste de critiques, vous devez vous demander : « Pourquoi est-ce que le SNPTES est signataire de ce protocole ? »

Le SNPTES applique tout simplement ce vieil adage : « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » Et il y a de vraies bonnes nouvelles dans ce protocole que je ne détaillerai pas puisque madame la ministre vient de le faire. Je citerai donc uniquement quelques mesures phares comme :

- Une convergence interministérielle du régime indemnitaire au bénéfice de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Des mesures de repyramidage favorisant la promotion des chercheurs, des ITRF et des enseignants-chercheurs ;
- Une meilleure reconnaissance de la technicité et de l'expertise des emplois (ITA et ITRF) d'appui et de soutien à la recherche affectés dans les laboratoires ou au service des unités de recherche et les emplois d'ITRF des BAP scientifiques d'appui aux travaux pratiques ou dirigés au sein des unités d'enseignement;
- Une harmonisation des corps des chargés de recherche (accès à la HEB), des maitres de conférences et des ingénieurs de recherche (fusion de grade) ;

Pour l'instant, alors qu'ils sont pourtant cités dans cet accord, aucun engagement précis n'a été formalisé pour les personnels administratifs et des bibliothèques. Comme madame la ministre a déclaré à l'instant que tous les personnels seront concernés, le SNPTES souhaite que les travaux du comité de suivi permettent d'aboutir à des mesures significatives les concernant. Je vous remercie de votre écoute.

